

III. Le bienheureux François Dardan et ses compagnons martyrs.



I. Enfance et ministère en Pays Basque.

Le petit village basque d'Isturitz a donné un martyr à l'Eglise : l'abbé François Dardan, massacré au couvent des Carmes à Paris, le 2 septembre 1792. A vrai dire, le visage attachant de notre héros n'est pas facile à dessiner et les faits de sa vie sont obscurs et incertains, faute de documents¹.

L'abbé Guillon, qui écrivait en 1821, le dépeignait comme un *homme très doux et fort pieux*. Mais à la douceur il savait allier la fermeté de caractère, quand il s'agissait des droits intangibles de l'Eglise, comme le montra sa conduite pendant la crise révolutionnaire.

Basque, il l'était par sa naissance et par sa langue. Il naquit en effet le 3 juin 1733, à Isturitz, dans la maison Sarhia, du mariage de Guillaume d'Ardan et de Jeanne de Luro. Il fut baptisé le 3 juin 1733.



Maison natale de François

François appartenait à une famille nombreuse. Il était le quatrième fils de Guillaume d'Ardan. Jeune encore, François entendit l'appel de Dieu : il décida d'être prêtre.

¹ Nous reprenons des données de Roland MOREAU, *François Dardan d'Isturitz, martyr des Carmes*, 1966.

La vie de l'enfant, très simple, se partageait entre l'église, le petit oratoire de sainte Eulalie – lieu d'un pèlerinage local au mois d'octobre -, les jeux de son âge avec les enfants du village et les tâches domestiques à Sarhia.



Eglise Sainte-Eulalie Isturitz

François dut aller faire ses études au Petit Séminaire de Larressore que venait d'ouvrir, l'année même de sa naissance, l'abbé Jean Daguerre. L'établissement dispensait même à partir de 1739 l'enseignement de la philosophie et de la théologie.

François suivit le cours normal des études à Larressore et y reçut successivement les ordinations qui devaient le conduire au sacerdoce, comme nous l'apprend le registre des Ordinations du diocèse de Bayonne de 1728 à 1790.

Il reçoit :

- la tonsure, le 24 mai 1755 ;
- les quatre ordres mineurs, le 7 mars 1761 ;
- le sous-diaconat, au titre du patrimoine, le 16 mai 1761 ;
- le diaconat, le 6 mars 1762 ;
- la prêtrise, le 5 juin 1762'

Il fit partie du corps professoral de cet établissement avant même son ordination sacerdotale. Il signe, en effet, en tant que directeur, avec les abbés Daguerre, supérieur, Jean Celhay et Jean Darquie d'Espelette, la lettre de présentation à la prêtrise d'un de ses confrères, Dominique d'Artaguiette, ordonné par Mgr d'Arche le 7 mars 1762.

Il jouissait d'un certain prestige et d'une grande influence sur la jeunesse. Aussi fut-il vite distingué par son Supérieur. L'abbé Daguerre qui venait de faire construire la division, celle de la latinité jusqu'à la rhétorique inclusivement lui décernant le titre de Supérieur du Petit Séminaire : celui-ci était en réalité le chef de la section des petits séminaristes.

Combien de temps l'abbé Dardan a-t-il exercé le professorat à Larressore ? Une dizaine d'années sans doute : jusque vers 1770, s'il faut en croire une déclaration de pension qu'il rédigea lui-même en 1790.

II. Aumônier au collège Sainte-Barbe.

L'abbé Daguerre avait des relations étroites avec la capitale, et tout particulièrement avec les Eudistes qui tenaient à Paris un collège réputé : Sainte-Barbe. Il connaissait fort bien M. Gaillaude, docteur en Sorbonne et Supérieur.



L'abbé Daguerre

Celui-ci demanda à l'abbé Daguerre un confesseur pour son collège. Le Supérieur de Larressore n'hésita pas à lui donner son plus proche collaborateur, l'abbé Dardan.

Sainte-Barbe était le collège où avait étudié jadis un autre Basque : François Xavier. François prit donc le chemin de Paris et s'expatria. Il emmena toutefois avec lui son frère Pierre qui devait l'aider. Il devait rester à Paris une vingtaine d'années, jusqu'à son martyre.

Il ne devint pas Eudiste pour autant, mais fut « prêtre aux Eudistes », c'est-à-dire pensionnaire du Séminaire de la rue des Postes (l'actuelle rue Lhomond), appelé encore hospice des Tourettes, maison dans laquelle les Eudistes recevaient les prêtres de la province qui n'avaient pas de demeure fixe à Paris.

Cet établissement comprenait une soixantaine de chambres, une chapelle domestique et un jardin de trois arpents (175 mètres). Confesseur des élèves de Sainte-Barbe, François Dardan se trouvait à proximité – quelques trois minutes – de ce collège.

III. Le Collège Sainte-Barbe et la Révolution.

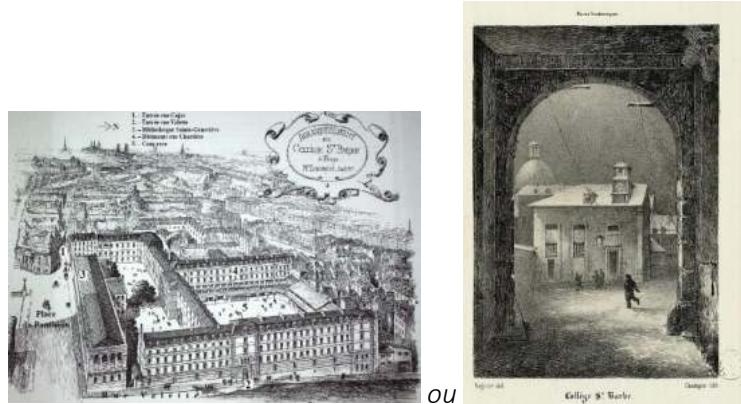
Les événements révolutionnaires devaient bouleverser cette vie, tout entière consacrée à Dieu et aux âmes.

Pour bien situer les faits, il est utile que nous nous arrêtons quelque peu sur l'attitude du collège Sainte-Barbe face à la Révolution.

Dès le début, l'esprit révolutionnaire envahit la communauté de Sainte-Barbe : les idées nouvelles étaient entrées dans ces jeunes têtes. Plusieurs classes de sainte-Barbe, la seconde surtout, qui était dirigée par Lemaire, accueillirent avec transport la prise de la Bastille.

Peu de temps après, un esclandre eut lieu à propos de manifestations patriotiques auxquelles les supérieurs voulaient s'opposer. L'un des étudiants en théologie tint contre la révolution des discours si violents qu'il fut dénoncé au dehors. La garde vint pour l'arrêter ; ce jeune fut soustrait aux recherches par la présence d'esprit d'un camarade qui lui arracha sa soutane de dessus le corps, et l'affubla de ses propres habits.

Les sentiments qui occasionnaient de pareilles scènes navraient le préfet des humanités. Il s'efforça de sévir. Mais, à la longue, l'effet de sa sévérité fut de provoquer un complot parmi les élèves qui se transforma en simple échauffourée qui fit chasser quatre élèves. Mais la mutinerie ne cessa plus, et la plupart des têtes se montrèrent tellement montées que le préfet des humanités démissionna et quitta la maison le 15 juillet 1570. Voyons maintenant ce qui se passa d'un point de vue national.



Collège Sainte Barbe Paris

IV. Les prêtres *ennemis de la patrie*.

Le mouvement révolutionnaire qui commence le 14 juillet 1789 est dirigé essentiellement contre les abus de l'aristocratie. Le 12 juillet 1790, l'Assemblée constituante vote la Constitution civile du clergé. Directement atteint par cette réforme, les prêtres sont divisés : faut-il s'y soumettre ou non ? Ceux qui y étaient favorables n'y voyaient pas une question concernant directement la foi et les mœurs. Beaucoup d'autres – dont le supérieur et les prêtres du Collège de Sainte-Barbe - s'y opposaient car il voyait là une manœuvre politique dirigée contre l'Eglise romaine, avec l'intention de créer une Eglise nationale schismatique. Le 27 novembre 1790, l'Assemblée enjoint à tous les évêques, ex-archevêques, curés et autres fonctionnaires de prêter serment d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi et d'observer de toutes leurs forces la Constitution promulguée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi. Il s'agit là du fameux serment constitutionnel dont le refus entraînera, en 1792, la peine de mort.

Les prêtres de France attendaient du pape une prise de position qui éclairât leur choix et déterminât leur conduite. La réponse se fera attendre huit mois. Le 10 mars 1791, Pie VI condamnera la Constitution civile du clergé, la déclarant *sacrilège, schismatique, destructrice des droits de la primauté du Siège Apostolique et de l'Eglise*². Pour un très grand nombre d'évêques et de prêtres, la ligne de conduite est nettement tracée. Ils refuseront de prêter le serment. Toutefois, un tiers du clergé – dont la moitié des prêtres des paroisses – avait, entretemps, adhéré à la Constitution civile du clergé, souvent en y mettant réserves et conditions. Apparaissaient ainsi en France deux Eglises et deux clergés.

Durant l'hiver 1790-1791, des pressions toujours plus fortes s'exercèrent contre ceux qui n'avaient pas prêté le serment. Ceux qui le pouvaient ont fui à l'étranger ou se sont éloignés de leurs paroisses. Un grand nombre gagnent Paris où ils vivent dans un anonymat relatif sans exercer de fonctions officielles du ministère. Cela leur permettait de se dispenser du serment. Ce qui explique aussi qu'un grand nombre de prêtres provenant des divers diocèses de France ait pu se trouver à Paris en 1792 dans des communautés de prêtres – lazartistes ; eudistes ; sulpiciens...–.

² Bref *Caritas* du 15 avril 1791.



Prêtre patriote prêtant le serment de bonne foi civique



Prêtre aristocrate fuyant le serment civique

V. Répercussion de ces évènements à Sainte-Barbe

En janvier 1791, les prêtres de Sainte-Barbe refusèrent encore le serment et entrèrent dans la catégorie des prêtres réfractaires. Le Directoire du Département nomma alors des remplaçants à tous les réfractaires et désigna l'un des membres pour installer les nouveaux élus. Ce fut fait le 25 avril 1791 où le professeur Lamaignent remplaça le supérieur Monsieur Baduel.

Les élèves, assemblés dans la chapelle, écoutèrent la notification de l'acte qui leur imposait ce nouveau directeur et ne voulurent pas en entendre davantage. Comme M. Lemaignant se disposait à lire un discours préparé pour la circonstance, ils s'échappèrent tous ensemble avec précipitation. L'un d'eux dit d'un ton élevé : *Nous ne reconnaissions que M. Baduel pour notre directeur ; si l'on veut nous forcer d'en recevoir un autre, nous nous en irons tous aujourd'hui même.*

Le préfet des humanités, le directeur des hautes études et la plupart des maîtres, interpellés à leur tour, déclarèrent de même qu'ils étaient prêts à se retirer plutôt que d'obéir à une loi qui blessait leur conscience, de sorte que les élèves, témoins de cette résistance, s'enhardirent jusqu'à proférer les injures les plus violentes et contre la loi et contre ceux qui avaient mission de l'appliquer.

L'officier municipal, impuissant, dut se retirer après avoir placé le collège sous la surveillance du commissaire de police. Et M. Lemaignant, ne voulant pas rester dans un poste où il était si mal reçu, se retira également.

Les élèves, livrés à eux-mêmes, commirent toutes sortes de dégâts. Les boiseries des salles et des chambres furent mises en pièces, toutes les vitres des fenêtres brisées. Le lendemain ou le surlendemain, la municipalité apprit que dans la maison de Sainte-Barbe, abandonnée déjà par la plus grande partie de ses maîtres et de ses élèves pensionnaires, dévastée comme si elle avait été livrée à l'ennemi, une quinzaine d'enfants allaient rester sans personne pour les conduire et réduits au dernier dénuement. C'était les boursiers dont les familles habitaient loin de paris.

Le département ne pouvant disposer d'aucune ressource, écrivit aux familles, en octobre 1791, qu'elles eussent à retirer leurs enfants. La maison fut entièrement vide avant la fin du mois. La Communauté était criblée de dettes. On procéda à la saisie de ce qui restait de meubles pour les vendre.

Plus précisément qu'étaient devenus, dans cette aventure, les confesseurs du collège, parmi lesquels se trouvait François Dardan ? Les confesseurs s'étaient retirés, devant l'obligation qui leur avait été faite de prêter serment à la constitution civile du clergé.



Prêtre prêtant allégeance à l'état français

En septembre 1791, l'Assemblée législative reprend et accentue les projets anti religieux de la précédente Assemblée constituante, les poussant à leur paroxysme. D'autre part, de nombreux éléments contribuèrent à proscrire le culte romain et les prêtres qui n'avaient pas prêté le serment. Parmi ces éléments, il faut signaler principalement l'anticléricalisme militant des députés girondins, de la presse parisienne et des sociétés révolutionnaires. Le clergé était accusé de relations avec les royalistes immigrés qui avaient trahi la nation.

Le 29 novembre 1791, l'Assemblée décrète que les ecclésiastiques qui n'auraient pas prêté serment dans les huit jours, se verront considérés comme suspect de rébellion et de mauvaises intentions contre la patrie. Les défaites militaires et la menace d'une invasion exacerbent les esprits contre le clergé, au printemps 1792. Le 20 avril, la France déclare la guerre à la coalition austro-prussienne et un groupe notable de prêtres français réfugiés à Rome obtient de Pie VI une déclaration en faveur des coalisés contre la France. Cette prise de position amène l'assemblée à voir en chaque prêtre qui n'a pas prêté le serment un conspirateur et un ennemi de la nation le 27 mai. Louis XVI oppose son veto mais cela reste sans effet. Suite à cela, une nouvelle vague de prêtres se réfugie à Paris où ils continuent à se rassembler dans maisons religieuses et couvents. Le département de la Seine, étrangement, manifestera une évidente tolérance à leur égard.

V. Les causes directes des massacres.

Le 20 juin 1792, la révolte populaire avait atteint le palais des Tuilleries sans parvenir à faire flétrir le roi : il maintenait son veto contre le décret et donnait la preuve explicite de son attachement à l'Eglise. Mais, deux mois plus tard, le 10 août 1792, l'assemblée décrète la destitution de la monarchie tandis que croît, dans la capitale, l'angoisse d'une invasion ennemie. Et aussi, par conséquent, une vague de haine contre les traîtres à la nation. La première Terreur, qui ira en croissant jusqu'au mois de septembre, a commencé.

Durant la seconde quinzaine d'août, l'Assemblée accumule les lois d'exception destinées non seulement à supprimer l'aristocratie mais aussi le catholicisme romain. L'Assemblée législative est, il est vrai, manœuvré par la Commune de Paris. Ce qui oriente et provoque la colère du peuple. Même les parlementaires sont entraînés et laissent faire³.

Chaque jour, entre le 15 et le 31 août, sont publiés de nouveaux décrets qui visent les prêtres non-jureurs. Après le 10 août, un tribunal populaire est chargé de juger les crimes de ceux qui sont en faveur du roi et de sa clique. Le 17, est institué le tribunal qui devra juger tous les suspects coupables de trahison : le président en est Robespierre. Ce même jour la Commune décide la suppression des simulacres bizarres qui ne doivent leur existence qu'à la friponnerie des prêtres. Avec les statues et les objets en métal des églises, on fabrique canons et armes. Le 18, l'Assemblée législative abolit les congrégations religieuses : tout congréganiste devra prêter serment et une liste de noms devra être adressée tous les soirs à la Commune de Paris. Le 19 est adopté le principe de la Loi de déportation dont on discute à plusieurs reprises.

Le 26 août, est voté un décret selon lequel les désordres provoqués dans le royaume par les ecclésiastiques non-jureurs sont l'une des plus grandes causes des dangers de la Patrie. Les prêtres non-jureurs seront expulsés et devront réclamer leur passeport sous peine de déportation en Guyane. Les déportés se verront accorder des provisions pour le voyage. Ceux qui resteraient illégalement en France seront condamnés à 10 ans de détention. Tout ecclésiastique qui causera du désordre se verra appliquer ces mêmes dispositions. Les directeurs de district sont tenus de faire connaître ces dispositions à tout prêtre en lui intimant de les observer et de s'y conformer.

Ces dispositions officielles, si elles n'expliquent pas seulement les massacres à venir, les préparent toutefois. Les clubs et sections révolutionnaires joueront un rôle déterminant, notamment celle du Luxembourg où se trouvent de nombreuses maisons religieuses ayant accueilli beaucoup de prêtres.

La capitulation, le 26 août, de Longwy et l'assaut de Verdun par les Prussiens susciteront une fureur populaire contre les traîtres – aristocrates et ecclésiastiques – qui atteindra son paroxysme. De fait, les massacres durent encouragés par la populace mais la responsabilité de leur exécution retombe sur une vingtaine de fauteurs de troubles qui se sont mis à la suite de deux centaines de malfaiteurs.

Le Dimanche 2 septembre, Marat, dans son journal *L'Ami du Peuple* écrivait ce qui suit : *Citoyens, l'ennemi est à nos portes. Il ne doit pas rester dans notre dos, à Paris, un seul ennemi qui puisse se réjouir de notre défaite.* C'était le signe des massacres. Ils commencèrent dès le début de l'après-midi.

VI. Les martyrs des Carmes.

Nous savons que François Dardan fut arrêté dans la dernière quinzaine d'août 1792. Il fut conduit devant la section du Luxembourg ; mais il refusa de prononcer le serment schismatique et fut dirigé sur

³ *Recueil des Actes de la Commune*, Archives nationales, C. 155 sqq.

le couvent des Carmes. Avec lui, vingt et un prêtres de la maison des Eudistes furent massacrés aux Carmes le 2 septembre 1792.



Massacre devant l'escalier des Martyrs au Couvent des Carmes

Voici dans quelles conditions selon l'un des témoins.

Plusieurs présidents du comité avaient étendu, de leur seule autorité, les exigences légales. A s'en tenir aux textes, seuls devaient le serment les prêtres fonctionnaires publics. Ils agirent comme si tous les ecclésiastiques y étaient assujettis. *Si vous aviez été soumis au serment, l'auriez-vous prêté ?* demanda le président de la section.

Ce canon et ce tocsin tenaient une partie de Paris dans la tristesse et la consternation, et l'autre dans tous les transports de la rage ; des municipes, au lieu de presser la convocation au Champ de Mars, dispersaient et plaçaient leurs bourreaux, leur donnaient les dernières instructions.

Ce fut pendant tous ces préparatifs qu'on servit le dîner aux prêtres détenus dans l'église des Carmes. Un officier des gardes leur dit en ce moment et leur répéta plusieurs fois ces paroles : *Lorsque vous sortirez, on vous rendra à chacun ce qui vous appartient.* Les prêtres dînèrent tranquillement, et même avec encore plus de gaieté qu'à l'ordinaire. Les bourreaux étaient déjà cachés dans les corridors de la maison.

La promenade fut différée, les prêtres croyaient qu'il n'y en aurait pas ce jour-là ; non seulement on la permit vers les 4 heures, mais, contre l'usage, on força les vieillards, les infirmes et tous ceux qui continuaient leurs prières dans l'église, à passer dans le jardin. Ils trouvèrent la garde doublée. Ce jardin est un carré, divisé par des allées en quatre compartiments. Au midi, les murs du couvent, à l'orient, une partie de l'église d'où l'on s'y rendait en traversant un corridor. A l'angle du nord et vers le fond était une espèce de chapelle ouverte, soutenue par des barreaux, et dans laquelle toujours quelques prêtres se retiraient pendant la promenade pour ne pas cesser de prier en respirant un nouvel air. Elle se trouvait aussi fermée contre l'usage.



Jardins du Couvent des Carmes

L'officier de garde l'ouvrit à la demande de M. l'évêque de Saintes. Les cent quatre-vingts prêtres réunis dans ce jardin commençaient à s'y livrer à leurs exercices ordinaires pendant la promenade, lorsque tout à coup un bruit se fait entendre, au loin ; c'était celui d'une partie des brigands bourreaux qui traversaient une rue voisine, en se rendant à l'Abbaye. Ceux qui étaient cachés dans le corridor donnant sur le jardin ne se contiennent plus. A travers les barreaux des fenêtres, ils tendent contre les prêtres leurs baïonnettes et leurs sabres ; ils brandissent leurs piques, en criant : *Scélérats ! voici donc l'instant de vous punir*, et en ajoutant mille imprécations ; à cet aspect, les prêtres se retirent vers le fond du jardin, se mettent à genoux, offrent à Dieu le sacrifice de leur vie et se donnent mutuellement, la dernière bénédiction.

Les assassins entonnèrent leurs chants de cannibales. Le jardin retentit des féroces accents des Marseillais, mêlés à tous les cris, à toutes les injures de la fureur, de la rage, et au bruit de leurs armes.

Un grand nombre de prêtres s'étaient réfugiés dans la chapelle ; là, attendant la mort, dans un profond silence, leur âme toute à Dieu, ils lui offraient leur dernier sacrifice. Une partie des assassins vint les assiéger ; leurs fusils ou leurs pistolets à travers les barreaux, ils déchargeaient leurs balles sur ce groupe de prêtres à genoux.

Dans cet espace étroit, les victimes tombaient les unes sur les autres. En attendant le coup qui devait les frapper, les prêtres encore vivants étaient arrosés du sang de leurs frères mourants ; le pavé en ruisselait.

Dans un champ moins resserré, le reste des brigands forcenés et ivres de rage poursuivaient les prêtres épars dans le jardin ; les chassaient devant eux, abattant les uns à coups de sabre, enfonçant leurs piques dans les entrailles des autres, faisant feu de leurs fusils et de leurs pistolets, sans distinction, sur les jeunes, les vieillards et les infirmes. C'étaient vingt tigres affamés et altérés de sang, lâchés dans un enclos contre les victimes innocentes livrées à leur rage. Pour s'étourdir dans leurs fureurs, les uns continuaient l'horrible chant de leur *Carmagnole*, les autres vomissaient les grossières injures de *scélérats, de gueux et de voleurs*.

La tranquille assurance des prêtres au milieu de ces outrages, sous le coup de la mort, leur piété surtout ajoutaient à la fureur des assassins. Ces bandits ne permettaient pas même à des victimes si près de la mort de l'attendre à genoux. Pareils à des démons, ils enrageaient de les voir prier Dieu. *Levez-vous, hypocrites*, leur criaient-ils, et, en disant ces mots, ils les forçaient à se disperser ; ils leur donnaient la chasse comme à des bêtes fauves.

Les mêmes voix, surtout celle du commissaire, appelaient les prêtres dans l'église, en leur promettant qu'ils y seraient en sûreté. Les prêtres essayaient d'obéir ; une partie des brigands cessaient de massacrer ; sourds à toutes les voix, même à celle de leur capitaine, d'autres paraissaient redoubler de rage, crainte de perdre leurs victimes. Dans cette horrible confusion, les uns poussaient les prêtres hors du jardin, d'autres les repoussaient dedans. Quelque parti qu'ils prissent, c'étaient des baïonnettes et des piques tendues contre eux ; ceux qui arrivèrent jusqu'à la porte de l'église la trouvèrent fermée. Enfin il fut possible d'entrer ; les premiers arrivés se précipitèrent à genoux devant le sanctuaire, les autres y couraient à travers des brigands qui, partie les y chassaient, et partie continuaient à faire feu sur eux, à mesure qu'ils s'en approchaient.

Dans cette liste figure l'Abbé François Dardan, du diocèse de Bayonne, ancien confesseur au Collège Sainte-Barbe des eudistes, qui donna sa vie silencieusement en témoignage d'attachement à Dieu et à son Eglise, à l'âge de 59 ans

A l'aspect de chacun de ces prêtres sortant du sanctuaire, les bourreaux poussent des cris de joie. C'est à qui portera le premier coup de hache ou de pique, de sabre ou de fusil. La victime assaillie, au redoutable cri de : *Vive la Nation !* est tantôt immolée sur le perron, tantôt précipitée au pied de l'escalier, et là, percée de mille coups. Quand elle a cessé de respirer, de nouveaux hurlements de : *Vive la Nation !* célèbrent la victoire et donnent le signal pour amener de nouvelles victimes.



Escalier des martyrs du Couvent des Carmes

M. Violette, le commissaire qui présidait à leur massacre, parlant deux jours après à ceux des prêtres qu'on avait arrachés à leurs bourreaux, mais qui étaient détenus à la section, leur disait dans un enthousiasme involontaire : *Je me perds, je m'abîme d'étonnement, je n'y conçois rien, et tous ceux qui auraient pu le voir n'en seraient pas moins surpris que moi. Vos prêtres allaient à la mort avec la même joie et la même allégresse que s'ils fussent allés aux noces.*

Le 1^{er} octobre 1926, le pape Pie XI signait le décret de béatification portant que le fait du martyre est suffisamment constaté de même que le motif du martyre des 191 serviteurs de Dieu. La cérémonie de la béatification eut lieu le Dimanche 16 octobre 1926.

L'oraison de leur mémoire, le 2 septembre, porte ce qui suit :

Seigneur notre Dieu, tu as donné la gloire du martyre au bienheureux prêtre François et à ses compagnons qui ont vaillamment défendu la foi catholique et les droits de l'Eglise. Accorde-nous, à leur prière, la force de ton Esprit afin que nous demeurions jusqu'à la mort fidèles à ton service.

Abbé Philippe Beitia.



Chapelle Sainte Anne du couvent des Carmes